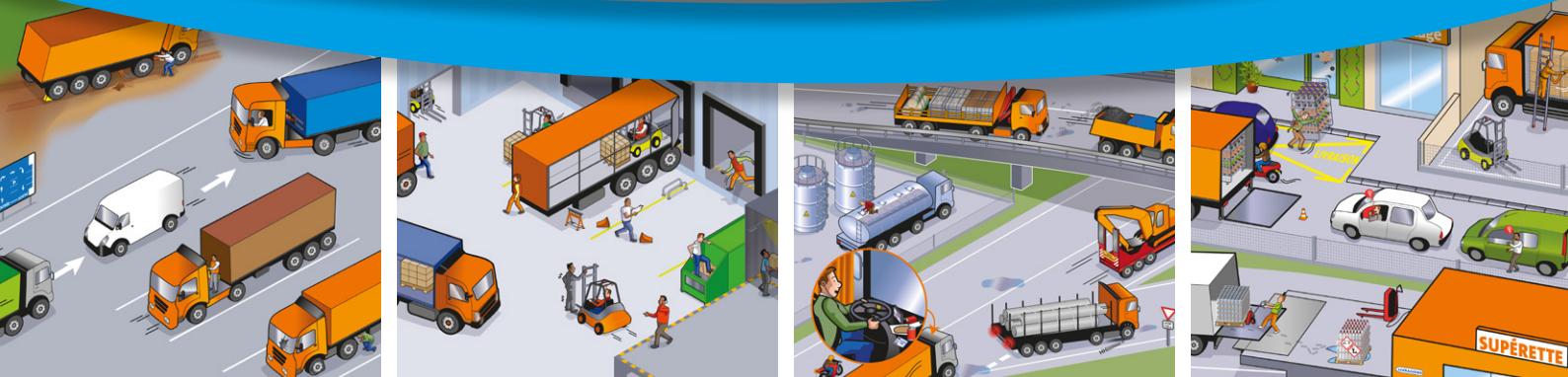


# TUTOPRÉV'

## ACCUEIL



## TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

## L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAM, les Carsat, Cramif, CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, instances représentatives du personnel, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressant l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, sites Internet... Les publications de l'INRS sont diffusées par les Carsat. Pour les obtenir, adressez-vous au service Prévention de la caisse régionale ou de la caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAM et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collège représentant les employeurs et d'un collège représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par la CNAM sur le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (Cramif) et les caisses générales de sécurité sociale (CGSS)

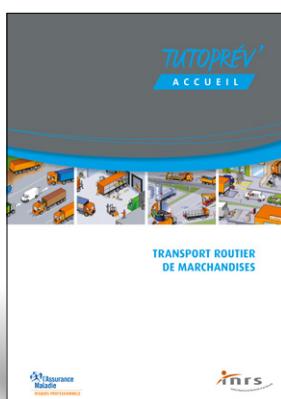
Les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et les caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service Prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, instances représentatives du personnel, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'INRS, de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (article L. 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (article L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle).

Au travail, les nouveaux arrivants sont plus vulnérables face aux risques professionnels et en particulier les plus jeunes. Une connaissance insuffisante des dangers, une initiation souvent trop sommaire à la prévention et le manque d'expérience expliquent pourquoi ces publics sont souvent victimes d'accidents.

Il est donc indispensable que les nouveaux arrivants puissent être en capacité de repérer les dangers liés à leur situation de travail et de proposer des mesures de prévention adaptées.

«**TutoPrév' accueil Transport routier de marchandises**» vous permet, en tant que personne chargée de l'accueil (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant) de :



- > **vérifier**, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant (jeune en stage ou en apprentissage, intérimaire, nouvel embauché de tout âge...);
- > **préconiser** ou mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, de formation ou d'accompagnement pour compléter ses connaissances en matière de prévention.

## Quelques chiffres...

- **Les salariés de 18 à 24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que l'ensemble des salariés.**
- **Près d'un quart des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.**

Source CNAMETS 2012

## LES SUPPORTS PROPOSÉS

### > Pour le nouvel arrivant

#### Quatre planches illustrant des situations à risque

Des salariés en situation de travail sont représentés, exposés à des dangers caractéristiques des métiers du transport routier de marchandises dans quatre environnements distincts :

- > cour d'une entreprise de transport,
- > cour et quai de chargement et de déchargement,
- > sur la route,
- > milieu urbain.



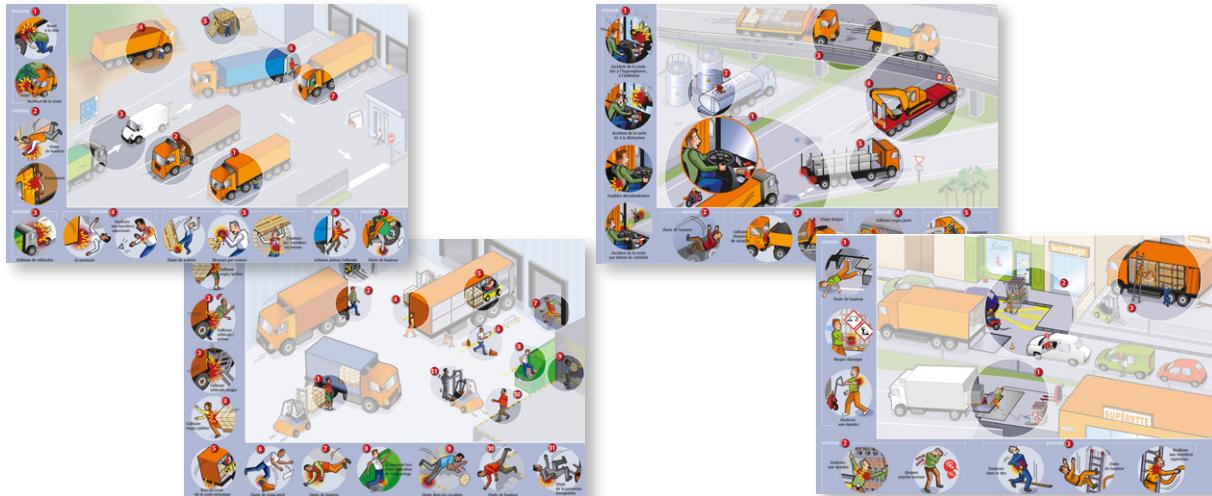
#### Une fiche d'identification des risques

Cette fiche permet au nouvel arrivant de préciser la nature des dangers repérés sur les planches et de rédiger des propositions de mesures de prévention permettant de lutter contre ces dangers.

TUTOPRÉV' ACCUEIL			
Nom et prénom du nouvel arrivant : ..... Nom et prénom de l'accueillant : ..... Intégration : ..... Date : ..... Titre de la planche : .....			
Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

#### > Pour le chargé de l'accueil des nouveaux embauchés

- Quatre planches illustrant des situations à risque avec corrections et explications



- Quatre tableaux recensant des mesures de prévention pour chacun des environnements de travail représentés sur les planches illustrant des situations à risque



## *Vous pouvez:*

# LE MODE D'EMPLOI

## 1 Faire repérer les risques au nouvel arrivant

Vous remettez au nouvel arrivant une des planches illustrant des situations de travail à risque (les plus proches de son activité) et la fiche d'identification des risques.

L'exercice consiste à demander au nouveau d'observer la planche illustrée et de repérer les situations de travail présentant des risques. Il peut les pointer en les entourant et en les numérotant sur la planche.

### Consignes à donner au nouvel arrivant



“ Dans vos métiers du transport routier de marchandises, vous pouvez être exposé à des risques multiples. Pour votre sécurité et celle de vos collègues, il est essentiel de savoir identifier ces risques, de connaître les mesures de prévention qui permettent de les éviter et de veiller à leur bonne application.

La scène que vous allez découvrir sur cette planche comporte des situations de travail à risque.

À vous de les retrouver et de les reporter par écrit sur la fiche d'identification des risques. //

Vous pouvez répéter l'exercice sur une ou plusieurs autres planches représentant des environnements différents.

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont  
Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin  
Entreprise : SPSV  
Date : 12/06/16  
Titre de la planche : Cour d'une entreprise de transport

Nom et prénom du nouvel arrivant : Eric Dupont  
Nom et prénom de l'accueillant : Pascal Martin  
Entreprise : SPSV  
Date : 12/06/16  
Titre de la planche : Cour d'une entreprise de transport

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?
1	Le conducteur peut se faire mal au dos en portant les palettes	Douleurs au dos	utiliser un transpalette électrique pour amener les palettes. Apprendre à l'utiliser en sécurité.
2	Le conducteur risque de se faire écraser entre la cabine et le tracteur	Décès	Brancher les flexibles moteur arrêté et frein de parking serré.

## 2 Vérifier les connaissances du nouvel arrivant

En vous appuyant sur la version corrigée des planches illustrées et les tableaux explicatifs, vous pourrez vérifier très rapidement si le nouvel arrivant a repéré les risques présents dans l'environnement de travail et proposé des mesures de prévention pertinentes.

Ces éléments de correction ne sont pas exhaustifs. Ils ont pour principal objectif de susciter un échange autour des risques professionnels. Cet échange peut être poursuivi avec le même type d'exercices, par l'observation de l'environnement réel de travail dans lequel le nouvel arrivant sera amené à évoluer.



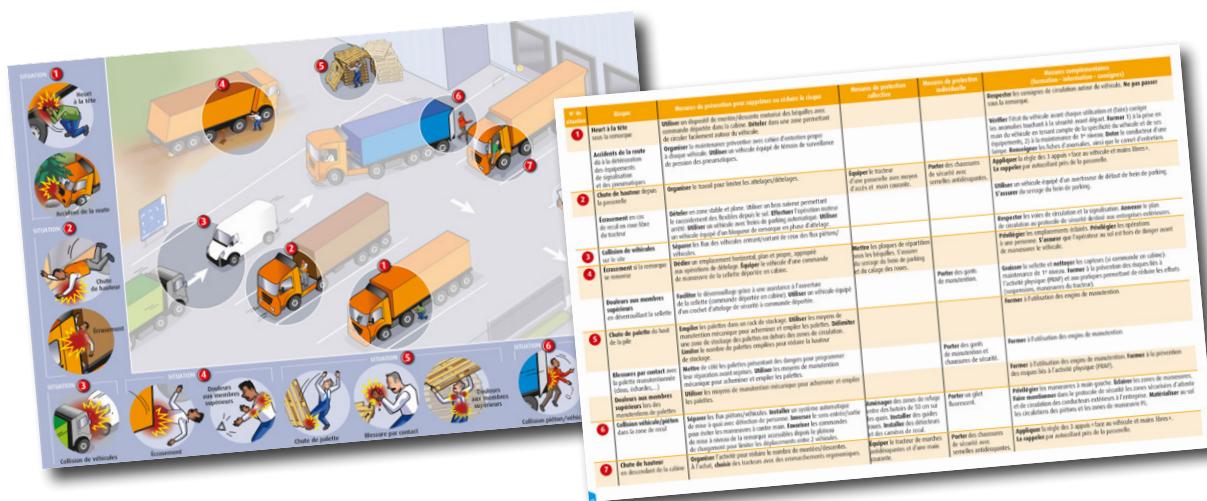
*En tant que chargé de l'accueil des nouveaux vous pouvez également vous référer au « TutoPrév' pédagogie Transport routier de marchandises » téléchargeable sur le site:*

↳ [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)  
au format PDF.

*Cet outil détaille les risques caractéristiques de la profession et donne de nombreuses pistes de mesures de prévention.*

## 3 Améliorer les connaissances du nouvel arrivant sur la santé et la sécurité au travail

Si vous percevez des lacunes (risques graves non identifiés), il sera alors important de mettre en place des actions d'accompagnement, d'information, de sensibilisation ou de formation permettant au nouvel arrivant d'acquérir les connaissances manquantes. La prise de poste pourra ainsi être réalisée dans des meilleures conditions de sécurité.



## LES PRINCIPAUX RISQUES DU SECTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES (TRM)

Les statistiques relatives aux accidents du travail dans le secteur du TRM montrent que 9 accidents sur 10 ont lieu véhicule à l'arrêt.

Alors que le conducteur passe beaucoup de son temps au volant de son véhicule, seul 1 accident sur 10 a lieu sur la route. Cependant, dans 70 % des cas, il est mortel.

Lorsque le véhicule est à l'arrêt, les quatre principales situations à l'origine des accidents sont :

- > les montées / descentes de la cabine et de la remorque, du hayon ou encore de la passerelle d'attelage,
- > les interventions sur le véhicule à l'arrêt lors des actions de bâchage/débâchage, ouverture des portes, arrimage...
- > le chargement/déchargement des marchandises manuellement ou avec du matériel de manutention inadapté,
- > la circulation au sol autour du véhicule.

Lors de chacune des phases de travail, le conducteur se retrouve exposé à des risques de chute de hauteur (depuis le véhicule), à des risques d'accident de plain-pied (lorsqu'il circule autour de son véhicule), à des risques liés aux manutentions manuelles (lors de la manipulation des marchandises), à des risques routiers (sur la route).

La mesure de prévention la plus efficace consiste à supprimer le danger ou à l'éloigner des conducteurs. À défaut, il convient de mettre en place des mesures de protection collective pour réduire les risques. Si ces dispositions se révèlent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, des protections individuelles doivent être utilisées. Dans tous les cas, des mesures complémentaires peuvent accompagner ces actions (sensibilisation, formation, information, consignes...).

Dans le TRM, plusieurs actions peuvent être menées. Par exemple, on peut agir sur l'organisation du travail (la préparation des trajets, les temps de pause...). Autre exemple, la mécanisation des tâches permet :

- > de limiter les efforts physiques des conducteurs, par exemple en équipant les véhicules de transpalettes électriques embarqués ou en motorisant les béquilles,
- > de limiter le nombre de montées / descentes, par exemple en équipant les véhicules de systèmes facilitant les manœuvres (aide à la conduite, sellette de sécurité) ou en installant des systèmes de bâchage manœuvrables depuis le sol.

L'information et la formation des conducteurs à l'utilisation de ces équipements sont essentielles et permettent à ces équipements d'être efficaces car bien utilisés par les conducteurs.

# Les documents pour les nouveaux arrivants



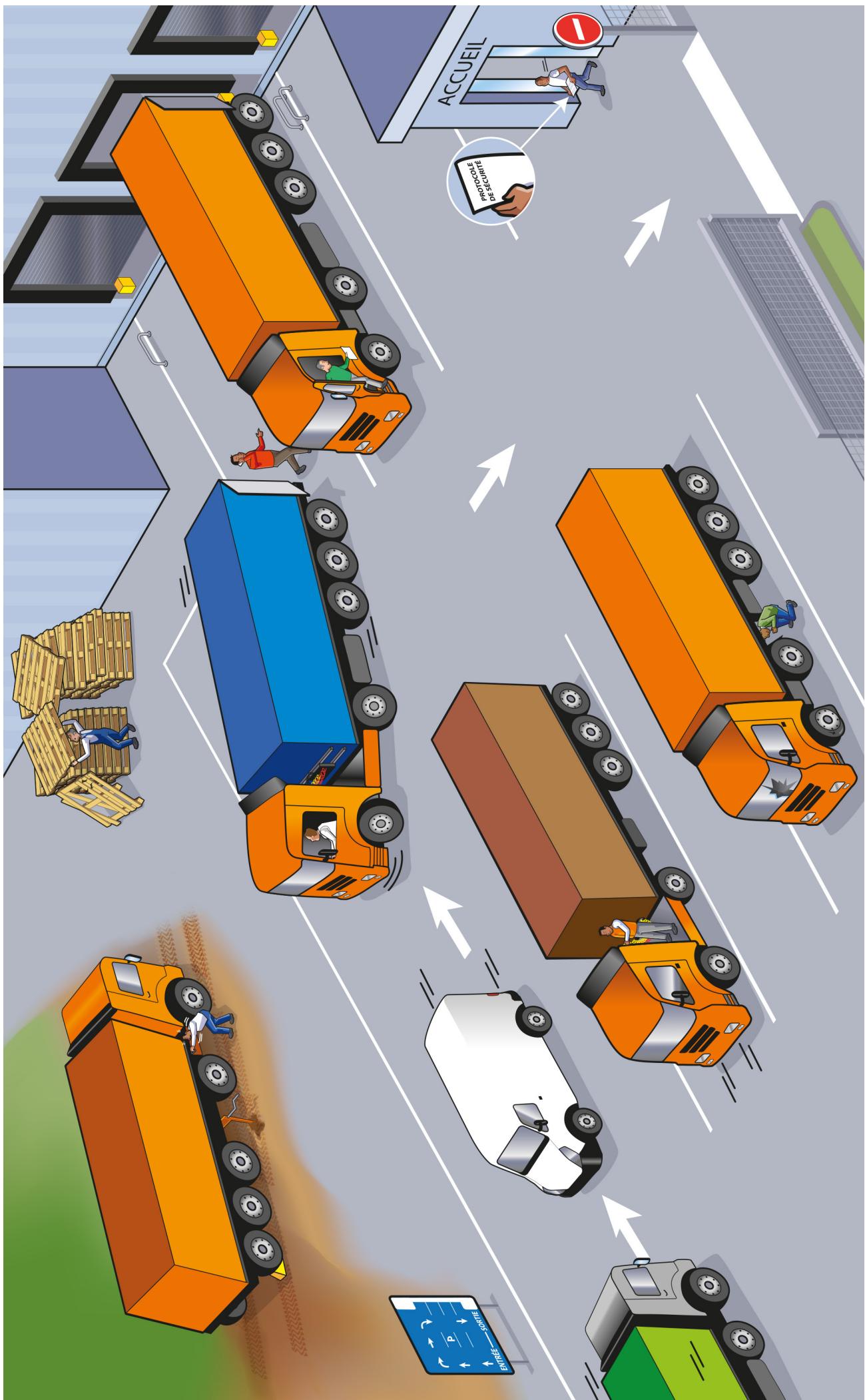
*Vous pouvez:*

- ❑ photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- les télécharger au format PDF sur le site : [www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

Nom:

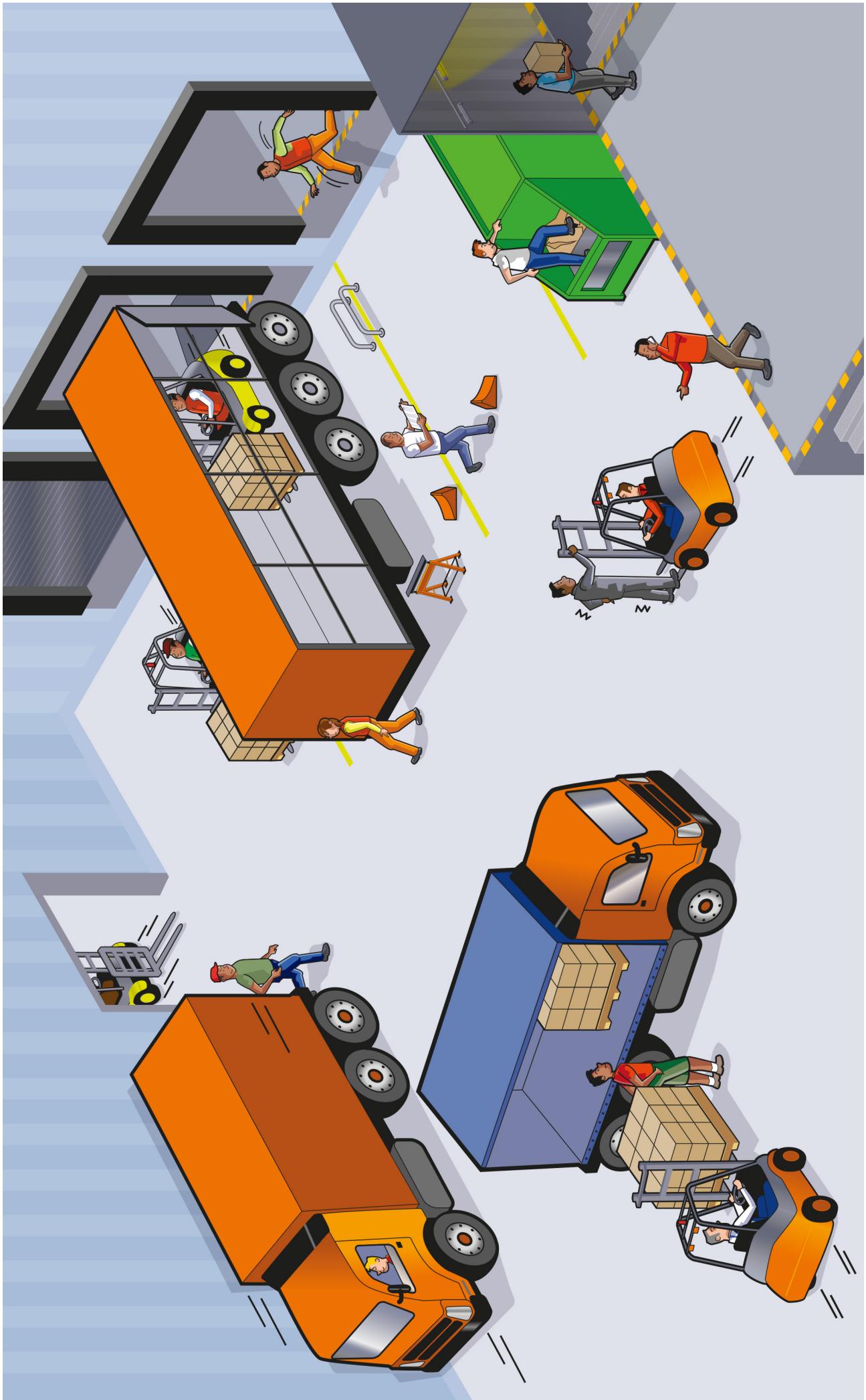
Prénom:

## COUR D'UNE ENTREPRISE DE TRANSPORT



Nom:

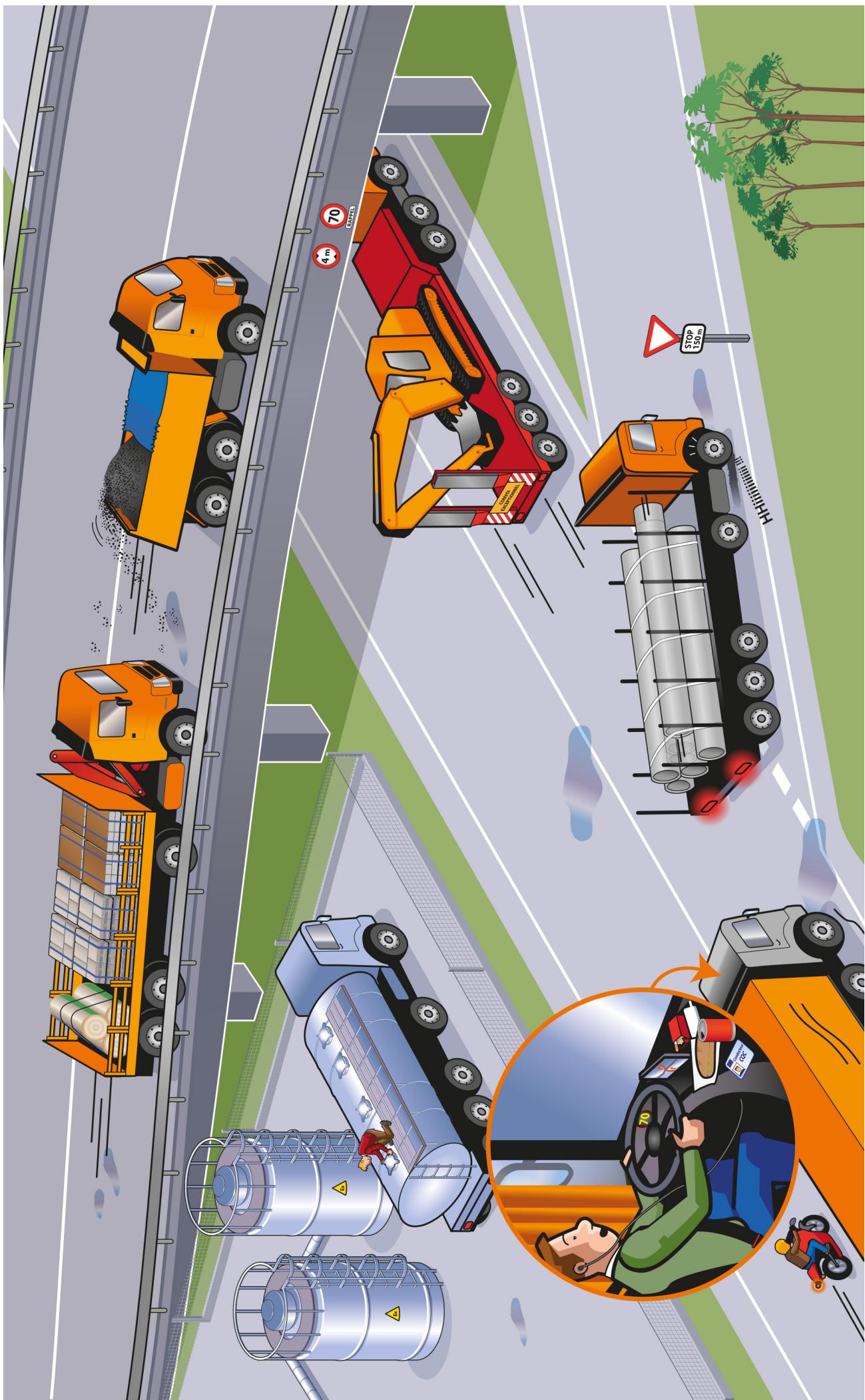
Prénom:



**TUTOPRÉV'** SUR LA ROUTE  
ACCUEIL  
TRANSPORT ROUTIER  
DE MARCHANDISES

Nom:

Prénom:



Nom:

Prénom:



Nom et prénom du nouvel arrivant: . . . . .  
Nom et prénom de l'accueillant: . . . . .  
Entreprise: . . . . .  
Date: . . . . .  
Titre de la planche: . . . . .

Numéro	Décrivez la situation à risque	Quelles conséquences sur la santé et la sécurité des salariés ?	Que faire pour améliorer la situation ?

# Les documents pour la personne chargée de l'accueil

## (tuteur, maître d'apprentissage ou accueillant)



*Vous pouvez:*

- photocopier l'ensemble de ces supports à partir de ce document;
- ↳ les télécharger au format PDF sur le site:  
[www.inrs.fr/tutoprev](http://www.inrs.fr/tutoprev)

TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES



SITUATION 1



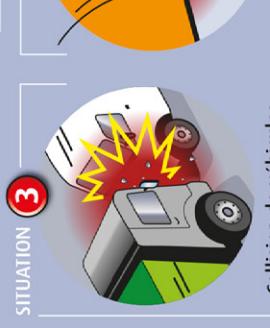
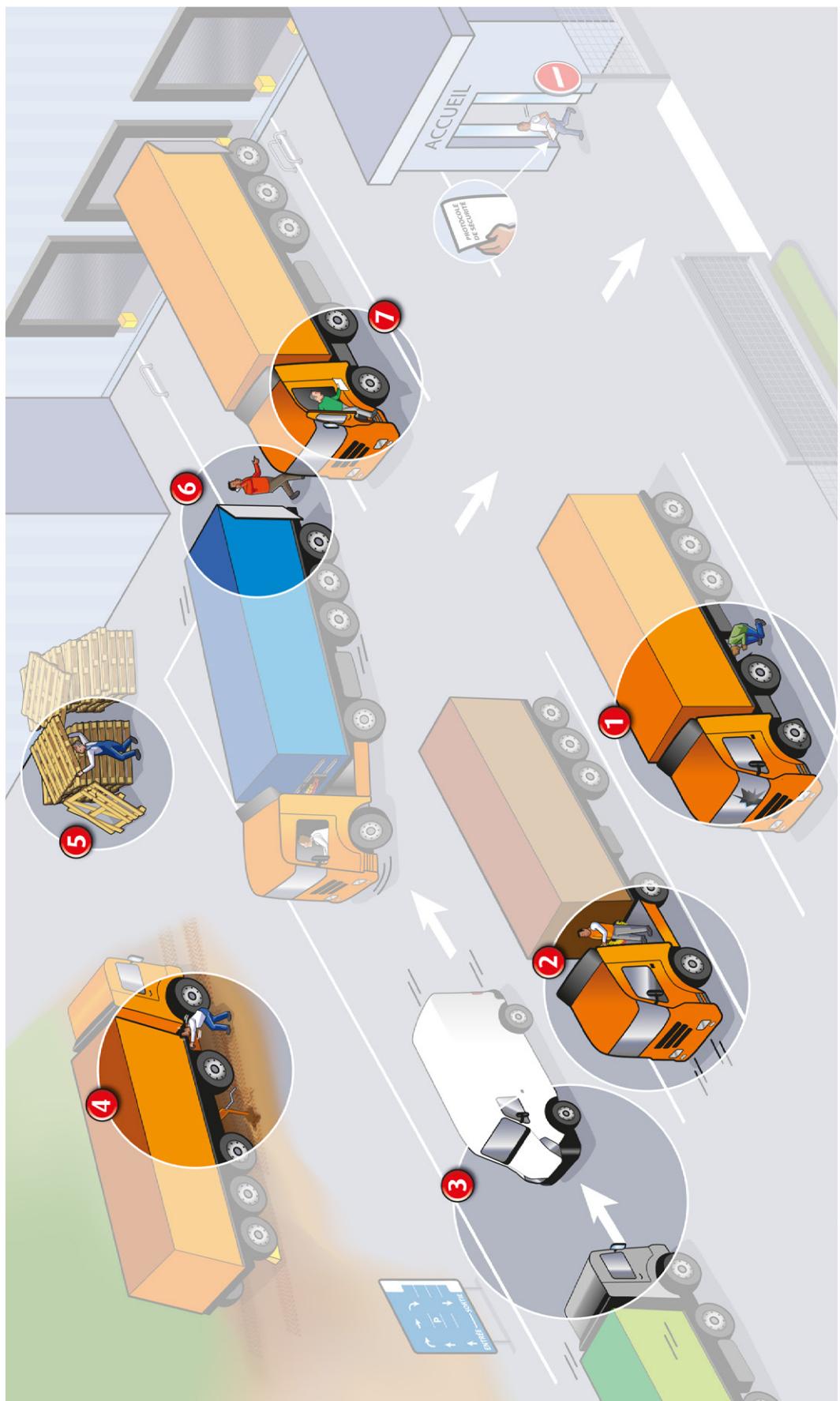
SITUATION 2



SITUATION 3



Collision de véhicules



Chute de hauteur



Chute de hauteur



Chute de palette



Douleurs aux membres supérieurs



Écrasement

Collision de véhicules

N° de situation	Risque	Measures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Measures de protection collective	Measures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
1	<b>Heurt à la tête</b> sous la remorque	<b>Utiliser</b> un dispositif de montée/descente motorisé des héquililles avec commande déportée dans la cabine. <b>Dételer</b> dans une zone permettant de circuler facilement autour du véhicule.			<b>Respecter</b> les consignes de circulation autour du véhicule. <b>Ne pas passer</b> sous la remorque.
	<b>Accidents de la route</b> dû à la détérioration des équipements de signalisation et des pneumatiques	<b>Organiser</b> la maintenance préventive avec cahier d'entretien propre à chaque véhicule. <b>Utiliser</b> un véhicule équipé de témoin de surveillance de pression des pneumatiques.			<b>Vérifier</b> l'état du véhicule avant chaque utilisation et (faire) corriger les anomalies touchant à la sécurité avant départ. <b>Former</b> 1) à la prise en main du véhicule en tenant compte de la spécificité du véhicule et de ses équipements, 2) à la maintenance de 1 <sup>re</sup> niveau. <b>Doter</b> le conducteur d'une lampe. <b>Renseigner</b> les fiches d'anomalies, ainsi que le carnet d'entretien.
2	<b>chute de hauteur</b> depuis la passerelle	<b>Organiser</b> le travail pour limiter les attelages/dételages.	<b>Équiper</b> le tracteur d'une passerelle avec moyen d'accès et main courante.	<b>Porter</b> des chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes.	<b>Appliquer</b> la règle des 3 appuis «face au véhicule et mains libres». <b>La rappeler</b> par autocollant près de la passerelle.
	<b>Érassement</b> en cas de recul en roue libre du tracteur	<b>Dételer</b> en zone stable et plane. Utiliser un bras suiviteur permettant le raccordement des flexibles depuis le sol. <b>Effectuer</b> l'opération moteur arrêté. <b>Utiliser</b> un véhicule avec freins de parking automatique. <b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un bloqueur de remorque en phase d'attelage.			<b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un avertisseur de défaut de frein de parking. <b>S'assurer</b> du serrage du frein de parking.
3	<b>Collision de véhicules</b> sur le site	<b>Séparer</b> les flux des véhicules entrant/sortant de ceux des flux piétons/véhicules.			<b>Respecter</b> les voies de circulation et la signalisation. <b>Annexer</b> le plan de circulation au protocole de sécurité destiné aux entreprises extérieures.
4	<b>Érassement</b> si la remorque se renverse	<b>Dévier</b> un emplacement horizontal, plan et propre, approprié aux opérations de dételage. <b>Équiper</b> le véhicule d'une commande de manœuvre de la sellette déportée en cabine.			<b>Privilégier</b> les emplacements éloignés. <b>Privilégier</b> les opérations à une personne. <b>S'assurer</b> que l'opérateur au sol est hors de danger avant de manœuvrer le véhicule.
	<b>Douleurs aux membres supérieurs</b>	<b>Faciliter</b> le déverrouillage grâce à une assistance à l'ouverture de la sellette (commande déportée en cabine). <b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un crochet d'atterrage de sécurité à commande déportée.		<b>Porter</b> des gants de manutention.	<b>Graisser</b> la sellette et <b>nettoyer</b> les capteurs (si commande en cabine) : maintenance de 1 <sup>re</sup> niveau. <b>Former</b> à la prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) et aux pratiques permettant de réduire les efforts (suspensions, manœuvres du tracteur).
5	<b>Chute de palette</b> du haut de la pile	<b>Faciliter</b> le déverrouillage grâce à une assistance à l'ouverture de la sellette (commande déportée en cabine). <b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un crochet d'atterrage de sécurité à commande déportée.			<b>Former</b> à l'utilisation des engins de manutention.
	<b>Blessures par contact</b> avec la palette manutentionnée (clous, échardes,...)	<b>Empiler</b> les palettes dans un rack de stockage. <b>Utiliser</b> les moyens de manutention mécanique pour acheminer et empiler les palettes. <b>Délimiter</b> une zone de stockage des palettes en dehors des zones de circulation. <b>Limiter</b> le nombre de palettes empilées pour réduire la hauteur de stockage.			<b>Former</b> à l'utilisation des engins de manutention.
	<b>Douleurs aux membres supérieurs</b> lors des manutentions de palettes	<b>Mettre</b> de côté les palettes présentant des dangers pour programmer leur réparation avant reprises. <b>Utiliser</b> les moyens de manutention mécanique pour acheminer et empiler les palettes.			<b>Former</b> à l'utilisation des engins de manutention et chaussures de sécurité.
6	<b>Collision véhicule/piéton</b> dans la zone de recul	<b>Séparer</b> les flux piétons/véhicules. <b>Installer</b> un système automatique de mise à quai avec détection de personne. <b>Inverser</b> le sens entrée/sortie pour éviter les manœuvres à contre main. <b>Favoriser</b> les commandes de mise à niveau de la remorque accessibles depuis le plateau de chargement pour limiter les déplacements entre 2 véhicules.			<b>Privilégier</b> les manœuvres à main gauche. <b>Établir</b> les zones de manœuvres. <b>Faire mentionner</b> dans le protocole de sécurité les zones sécurisées d'attente et de circulation des conducteurs extérieurs à l'entreprise. <b>Méthodiser</b> au sol les circulations des piétons et les zones de manœuvre PL.
7	<b>chute de hauteur</b> en descendant de la cabine	<b>Organiser</b> l'activité pour réduire le nombre de montées/descentes. À l'achat, <b>choisir</b> des tracteurs avec des emmarchements ergonomiques.			<b>Appliquer</b> la règle des 3 appuis «face au véhicule et mains libres». <b>La rappeler</b> par autocollant près de la passerelle.

## COUR ET QUAI DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

### Éléments de correction



N° de situation	Risque	Measures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Measures de protection collective	Measures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
1	<b>Collision</b> engin/piéton	<b>Séparer</b> les flux de circulation. <b>Définir</b> des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les engins. <b>Définir</b> et <b>sécuriser</b> une zone d'accès pour les conducteurs extérieurs à l'entreprise. <b>Supprimer</b> les obstacles et les angles morts. <b>Mettre à disposition</b> de tous un plan de circulation.	<b>Mettre en place</b> des barrières et des plots autour d'un véhicule en charge et déchargement dans la cour. <b>Baliser et signaler</b> les zones de circulation des piétons (rambarde...). <b>Disposer</b> des miroirs aux angles des bâtiments et dans les tournants.	<b>Porter</b> des équipements de protection individuelle (EPI) (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...). <b>Mettre la ceinture de sécurité</b> en conduisant un engin.	<b>Former</b> à la conduite des engins <b>et évaluer</b> (CACES). <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate. <b>Sensibiliser</b> au risque de collision. <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
2	<b>Collision</b> véhicule/piéton	<b>Séparer</b> les flux de circulation. <b>Définir</b> des zones de circulation pour les piétons et d'autres pour les véhicules. <b>Installer</b> des équipements d'aide au recul et au guidage des camions (guide-roue...). <b>Renforcer</b> l'éclairage des zones sombres. <b>Mettre à disposition</b> de tous un plan de circulation.	<b>Baliser et signaler</b> les zones de circulation des piétons. <b>Indiquer</b> les sous-traitants à équiper leurs véhicules sonores et lumineux pour avertir du recul.	<b>Porter</b> des équipements de protection (chaussures de sécurité...) et des vêtements visibles (bandes réfléchissantes...).	<b>Former</b> à la conduite des engins <b>et évaluer</b> (CACES). <b>Sensibiliser</b> au risque de collision. <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
3	<b>Collision</b> véhicule/engin	<b>Définir</b> des zones de circulation pour les engins et d'autres pour les véhicules. À défaut, <b>organiser</b> le travail de manière à interdire la circulation des engins au moment des manœuvres de véhicules. <b>Mettre à disposition</b> de tous un plan de circulation. <b>Marquer</b> un temps d'arrêt aux croisements quand on conduit un engin ou un véhicule. <b>Avertir</b> de sa présence par un signal sonore quand on surgit d'une zone non visible avec un engin.	<b>Baliser et signaler</b> les zones de circulation des flux d'engins et de piétons. <b>Indiquer</b> les sous-traitants à équiper leurs véhicules de dispositifs sonores et lumineux pour avertir du recul.	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité en conduisant un engin ou un véhicule.	<b>Former</b> à la conduite des engins <b>et évaluer</b> les conducteurs (CACES). <b>Connaitre et respecter</b> les mesures de sécurité.
4	<b>Basculement</b> de la semi-remorque	<b>Ne pas dételer</b> les remorques aménées à quai pour le chargement et déchargement.	<b>Caler</b> les remorques à l'aide de dispositifs appropriés (béquilles, chandelles...).	<b>Mettre la ceinture de sécurité</b> en conduisant un chariot.	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de châssis de plain-pied. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité.
5	<b>Chute de plain-pied - Glissade</b>	<b>Maintenir</b> en bon état les sols (plaques d'huile, trous...). <b>Supprimer</b> les inégalités de surface et/ou les obstacles. <b>Maintenir</b> en bon état les véhicules/engins (fuites d'huile...). <b>Choisir</b> des revêtements de sol antidérapants.	<b>Mettre en place</b> une protection des zones à risque (baliseage...).	<b>Porter</b> des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...). <b>Porter</b> des lunettes de protection adaptées à la vue.	<b>Former et évaluer</b> les conducteurs (CACES). <b>Connaitre et respecter</b> les mesures de sécurité.
6	<b>Chute de hauteur</b>	<b>Prévoir</b> des zones de circulation sécurisées pour les piétons. <b>Intendre</b> aux piétons l'accès ouvertes en hauteur par des garde-corps. <b>Seurriser</b> les zones ouvertes en hauteur par des garde-corps. <b>Intendre</b> aux piétons l'accès des portes quai (sas...).	<b>Baliser</b> les zones de circulation des piétons. <b>Mettre en place</b> des garde-corps sur les quais, des barrières éclusées...	<b>Porter</b> des EPI (chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes...).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques de chute de hauteur. <b>Veiller</b> au respect des consignes de sécurité. <b>Mettre en place</b> une signalétique adéquate.
7	<b>Érassement</b> lors d'une opération de compactage	<b>S'assurer</b> que l'accès aux éléments mobiles est impossible quand la machine est en marche. <b>Toute intervention</b> sur la machine (débrouillage...) se fait machine à l'arrêt ou selon les procédures données dans la notice d'instructions du constructeur. <b>Disposer</b> une fiche de poste sur une partie visible de la machine portant l'attention des utilisateurs notamment sur le risque d'érassement.	<b>Ne pas neutraliser</b> les dispositifs de protection (détecteur de présence, carters fixes...). <b>Respecter</b> les procédures décrites dans la notice d'utilisation.	<b>Porter</b> des EPI (chaussures de sécurité) afin de limiter les risques de glissade à proximité de la trémie (sur la plateforme de travail).	<b>Sensibiliser</b> le personnel aux risques d'érassement dans le compacteur.
8	<b>Chute dans les escaliers</b>	<b>Organiser</b> le travail afin d'éliminer les déplacements à pied inutiles. <b>Ne pas encombrer</b> les escaliers. <b>Choisir</b> des revêtements de sol antidérapants. <b>Optimiser</b> l'éclairage en évitant les zones d'ombre.	<b>Équiper</b> les escaliers de garde-corps avec main courante. <b>Étaiere</b> correctement et signaler les zones à risque (nez de marche en couleur fluo...). <b>Maintenir</b> les escaliers en bon état. <b>Baliser</b> les zones de circulation.	<b>Sensibiliser</b> les opérateurs aux risques de chutes.	
9	<b>Chute de la personne</b>	Ce risque n'a pas lieu d'être parce qu'il est <b>formellement interdit de transporter quelqu'un sur les fourches d'un chariot</b> .			
10					
11					



**SITUATION 1**  
Accident de la route  
lié à l'hypovigilance,  
à l'addiction



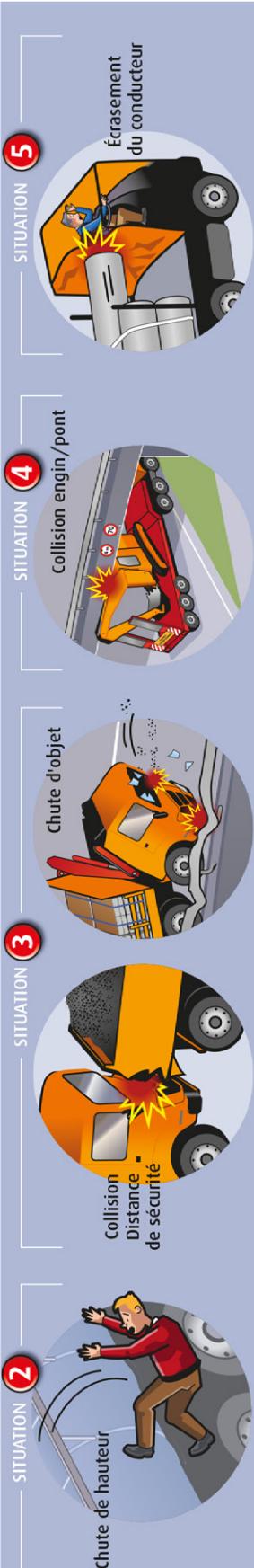
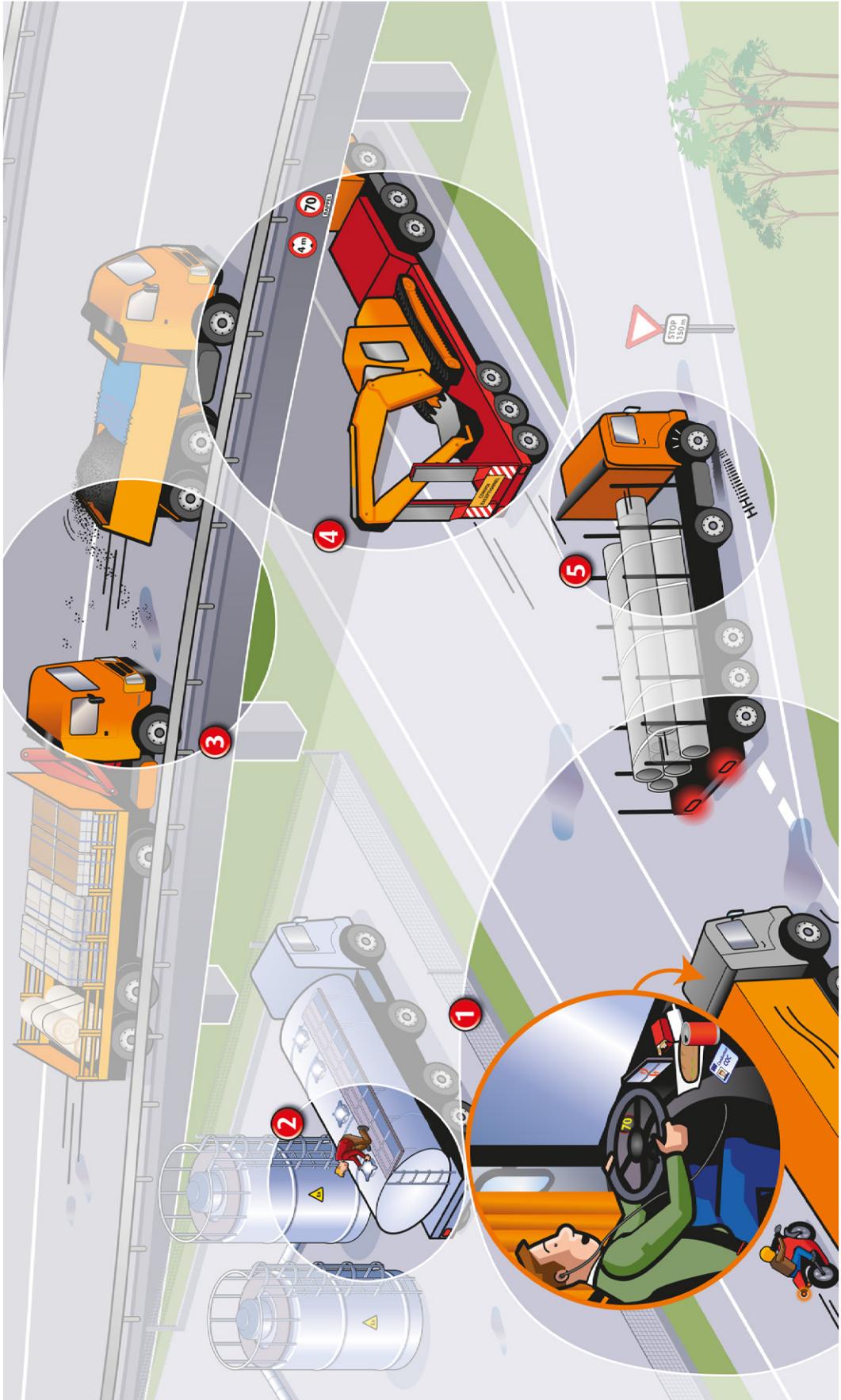
**SITUATION 2**  
Accident de la route  
lié à la distraction



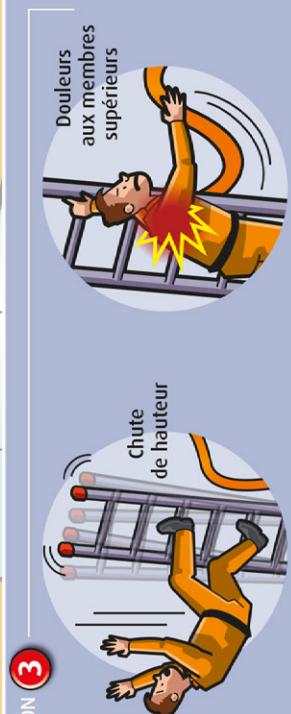
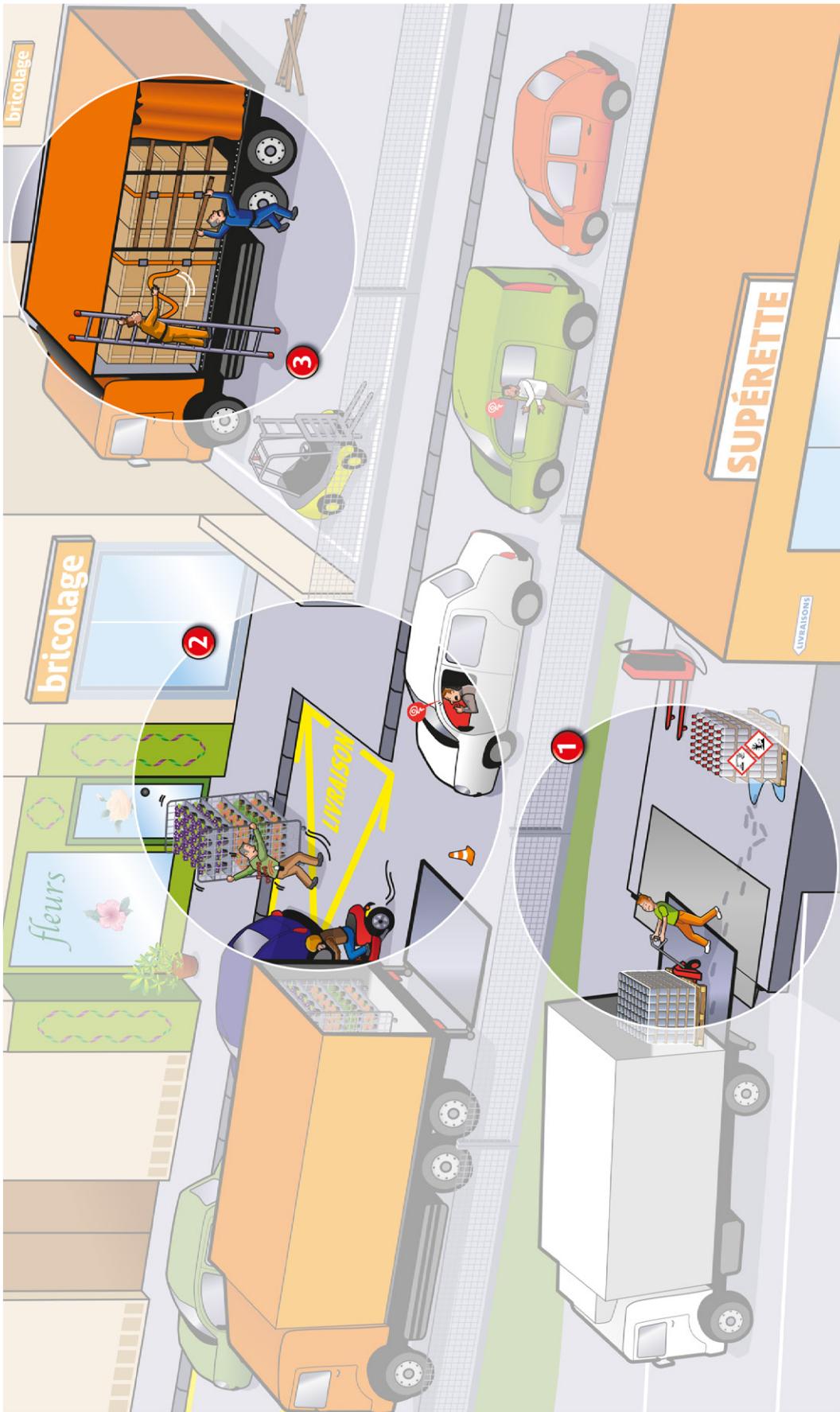
**SITUATION 3**  
Problèmes dorsolumbariens



**SITUATION 4**  
Accident de la route  
par défaut de visibilité



N° de situation	Risque	Measures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Measures de protection collective	Measures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
<b>1</b>	<b>Accidents de la route</b> liés à l'hypovigilance, à l'addiction	<b>Installer</b> un éthylo-test anti-démaîtrage dans les véhicules. <b>Organiser</b> les tournées pour que les horaires du conducteur soient réguliers et lui permettent de respecter les réglementations (repos, repas, coupures). <b>Prévoir</b> les lieux de pause permettant au conducteur de s'arrêter en sécurité et de s'alimenter correctement. <b>Mettre en place</b> une démarche collective de prévention des addictions (prise de conscience, formation, règles à respecter au travail) associée à la prise en charge des cas individuels.			<b>Équilibrer</b> son alimentation pour une bonne hygiène de vie et pour prévenir la somnolence. <b>S'imposer</b> des temps de pause et s'arrêter dès les premiers signes de fatigue. <b>Sensibiliser</b> sur les comportements à risque (alcool, substances, écrans) et leurs conséquences sur la vigilance au volant. <b>Interdiction de consommer</b> toute substance addictive pendant le temps de travail, de boire/manger au volant; <b>intégrer</b> les consignes dans le règlement intérieur.
	<b>Accidents de la route</b> lié à la distraction	<b>Installer</b> un Système d'information embarqué (SIE) remplaçant le téléphone portable et consultable à l'arrêt. <b>Organiser</b> les communications exploitant/conducteur à l'arrêt.	<b>Conduire</b> avec l'ESP activé (contrôle de trajectoire).	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité.	<b>Sensibiliser</b> aux risques de communication au volant. <b>Respecter</b> l'interdiction de téléphoner en conduisant. <b>Former</b> à l'utilisation du SIE et des moyens d'aide à la conduite (ESP, ABS,...). <b>Équiper</b> les véhicules d'avertisseurs d'écart de trajectoire.
	<b>Accidents de la route</b> par défaut de visibilité	<b>Utiliser</b> un véhicule équipé de rétroviseurs et/ou de caméra d'angle mort, de caméra de recul, d'un système de détection de personnes et d'obstacles.			<b>Connaitre</b> le gabarit de son véhicule (dont les angles morts). <b>Ouvrir</b> les rideaux lors de la conduite. <b>Régler</b> les rétroviseurs. <b>Descendre</b> au moindre doute et se faire guider lors des manœuvres. <b>Toujours garder</b> le contact visuel avec la personne guidant la manœuvre.
	<b>Troubles dorsolumbaires</b> dus aux vibrations et à la station assise prolongée au volant	<b>Équiper</b> le véhicule d'un siège anti-vibratile et le régler en fonction de sa morphologie (position du siège, du volant, les pieds, des mains).			<b>Former</b> à la prise en main du véhicule en incluant le réglage du siège.
<b>2</b>	<b>Chute de hauteur</b>	<b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un garde-corps manœuvrable depuis le sol. <b>Privilégier</b> un véhicule permettant de visualiser les indicateurs de pression, de niveau, etc., depuis le sol ou dans la cabine.	<b>Coupler</b> le déploiement du garde-corps à celui de l'échelle.	<b>Porter</b> des chaussures de sécurité antiderapantes.	<b>Deployer</b> le garde-corps dès la montée sur la passerelle. <b>Entretenir</b> les systèmes d'articulation du garde-corps et de l'échelle. <b>Maintenir</b> propre la passerelle. <b>Vérifier</b> l'absence de pression avant de manœuvrer les dômes.
<b>3</b>	<b>Collision</b> (distance de sécurité)		<b>Utiliser</b> des véhicules équipés de système antibloque (ABS), de système d'aide au freinage d'urgence (AEU), de radars de distances de sécurité.	<b>Porter</b> la ceinture de sécurité.	<b>Rappeler</b> le code de la route incluant les distances de sécurité à respecter ainsi que la limitation de vitesse à 80 km/h. <b>Sensibiliser</b> à ce qui influence le temps de réaction et la distance de freinage en cas d'urgence.
	<b>Chute d'objet</b> (projection de cailloux)	<b>Équiper</b> le véhicule de système de bâchage manuel ou électrique/hydraulique commandé du sol.	<b>Bâcher</b> le véhicule (bâche adaptée au chargement).		<b>Respecter</b> le code de la route et les consignes du chargeur. <b>Entretenir</b> épisodiquement le système de bâchage.
<b>4</b>	<b>Collision engin-pont</b>	<b>Préparer</b> son itinéraire en tenant compte du gabarit de son véhicule (girafe, cartes routières, GPS spécifique pour les poids-lourds).		<b>Porter</b> la ceinture de sécurité.	<b>Respecter</b> les règles de conduite (FCO). <b>Respecter</b> le code de la route. <b>S'assurer</b> d'avoir les documents nécessaires (autorisation de circuler pour les convois exceptionnels).
<b>5</b>	<b>Accident de la route</b> - érastement du conducteur	<b>Préparer</b> la mission sur la base des plans de chargement et d'armement réalisés avec le chargeur (définition du véhicule et du matériel d'armement). <b>Nettoyer</b> le plancher pour augmenter l'adhérence des marchandises. <b>Mettre</b> des tapis antidéslise. <b>Bloquer</b> le chargement à l'avant.		<b>Porter</b> gants, chaussures de sécurité et casque lors du chargement.	<b>Respecter</b> le plan de chargement et d'armement. <b>Transmettre</b> le protocole de sécurité au conducteur. <b>Inspecter</b> le chargement et son armement avant départ; <b>vérifier</b> la tension des sangles après quelques kilomètres. <b>Former</b> à l'animage des charges. <b>Vérifier</b> à chaque utilisation les dispositifs d'animage des charges (accessoires et points d'animage, éléments de carrosserie).



N° de situation	Risque	Measures de prévention pour supprimer ou réduire le risque	Measures de protection collective	Measures de protection individuelle	Measures complémentaires (formation - information - consignes)
1	<b>Chute de hauteur</b> depuis le hayon ou depuis le quai	<b>Utiliser</b> les matériels de jonction quai/camion, solidaires du quai. <b>Placer</b> le hayon dans la fosse à hayon. <b>Utiliser</b> un véhicule équipé d'un hayon rétractable ou repliable.		<b>Porter</b> des chaussures de sécurité fermées.	<b>Former</b> à l'utilisation des hayons élévateurs. <b>Préciser</b> , dans le protocole de sécurité, les moyens à disposition sur le quai de livraison. <b>Ne jamais utiliser</b> un hayon comme pont de liaison.
	<b>Risque chimique</b> en présence d'eau de javel		<b>Placer</b> un absorbant sur le liquide répandu. <b>Avoir</b> dans le camion les équipements nécessaires pour le nettoyage d'une fuite ou d'un déversement accidentel.	<b>Porter</b> des gants adaptés au risque chimique.	<b>Savoir lire</b> les étiquettes, connaître les dangers des produits transportés et les précautions spécifiques à observer (formation risque chimique).
1 et 2	<b>Risque lié à l'activité physique</b> lors de la manipulation du transpalette manuel / du roll-conteneur.	<b>Limiter</b> le nombre de manutentions et le poids des colis. <b>Utiliser</b> un transpalette électrique. <b>Équiper</b> le véhicule d'un transpalette électrique ou d'un tracteur de roll-conteneurs pour ne pas être dépendant de l'entreprise d'accueil.	<b>Équiper</b> les véhicules de hayons avec butées de rolls.	<b>Porter</b> des chaussures de sécurité fermées et montantes, des gants de manutention.	<b>Respecter</b> les règles de conditionnement (filmage, limites de hauteur de charge, ...). <b>Organiser</b> l'entretien du matériel (hayon, transpalette, rolls). <b>Former</b> à l'utilisation des matériaux de manutention et à la prévention des risques liés aux manutentions.
2	<b>Risque lié à l'activité physique</b> lors du passage du roll-conteneur sur le trottoir surélevé	<b>Utiliser</b> une rampe mobile d'accès disponible dans le camion. <b>Limiter</b> le poids et les dimensions des produits transportés. <b>Utiliser</b> des roll-conteneurs avec roues équipées de pneumatiques. <b>Utiliser</b> un tracteur de roll-conteneurs.			<b>Préciser</b> , dans le protocole de sécurité, le matériel à utiliser. <b>Organiser</b> l'entretien des rolls.
	<b>Risques psycho-sociaux (RPS)</b> – route bloquée, conducteurs qui klaxonnent, sonnerie de téléphone, véhicules qui se faufilent,...				<b>Former</b> les salariés concernés à la gestion des situations d'agressivité ou de violence. <b>Organiser</b> les remontées d'informations du terrain pour évoquer les problèmes rencontrés et faire le lien avec le client. <b>Préciser</b> , dans le protocole de sécurité, les conditions de livraison.
3	<b>Risques liés à l'activité physique</b> lors de la manipulation des planches et du bâchage				<b>Définir</b> les conditions de bâchage «en sécurité» et le rôle de chacun dans le protocole de sécurité.
	<b>Risques de chute</b> du haut de l'échelle	<b>Sangler</b> depuis l'intérieur au fur et à mesure du chargement. <b>Accéder</b> au plateau à l'aide d'un escalier escamotable.			<b>Avoir</b> dans le camion une trousse de premiers secours.
	<b>Douleurs aux membres supérieurs</b> lors de la mise en place des sangles				<b>Former</b> aux techniques et bonnes pratiques d'animage. <b>Établir</b> des plans d'animage. <b>Vérifier</b> à chaque utilisation les dispositifs d'animage des charges (accessoires et points d'animage, éléments de carrosserie).



## Bibliographie

### Documents INRS

- > *Mise à quai des poids lourds. Apport et limite des dispositifs embarqués pour la prévention des collisions* – ED 6208, 2015.
- > *Réduire les accidents liés aux opérations de chargement, déchargement, aux montées, descentes de véhicules et aux interventions sur véhicules à l'arrêt* – ED 6224 à 6226 (fiches destinées aux employeurs); ED 6219 (fiche destinée aux salariés), 2015.
- > *Rouler et manutentionner en sécurité: guide de choix des équipements des poids lourds* – ED 6189, 2014.
- > *Réparation et entretien des poids lourds* – ED 6173, 2014.
- > *Transport routier de marchandises: la santé de votre entreprise passe par la santé de vos salariés!* – ED 6193, 2014.
- > *Arrimage des charges sur les véhicules routiers* – ED 6145, 2013.
- > *Camions frigorifiques refroidis à l'azote liquide* – ED 6124, 2012.
- > *TRM: Guide d'évaluation des risques professionnels (aide à la réalisation du Document unique)* – ED 6095, 2011.
- > *Conception et rénovation des quais pour l'accostage, le chargement et le déchargement en sécurité des PL* – ED 6059, 2011.
- > *Arrimage en sécurité d'engins* – ED 6068, 2010.
- > *La circulation en entreprise* – ED 975, 2010.
- > *Un risque professionnel à maîtriser* – ED 935, 2009.
- > *Système d'informatique embarquée (SIE). Prévention des risques professionnels dans le transport routier de marchandises* – ED 6006, 2007.
- > *Conception de l'organisation des circulations et des flux dans l'entreprise* – ED 6002, 2007.
- > *Transport routier de marchandises, vigilant à l'arrêt comme au volant* – ED 826, 2007.
- > *Travail isolé - prévention des risques, synthèse et application* – ED 985, 2006.

### En ligne

- > Outil d'évaluation des risques professionnels OIRA transport routier: [www.inrs.fr/oira](http://www.inrs.fr/oira).
- > Logiciel de calcul de l'arrimage des charges sur les véhicules routiers – Outil40, 2013.



Pour retrouver toutes les ressources destinées au secteur du transport routier de marchandises:  
↳ [www.inrs.fr/trm](http://www.inrs.fr/trm)



Pour commander les brochures et les affiches de l'INRS,  
adressez-vous au service Prévention de votre Carsat, Cram ou CGSS.

## Services Prévention des Carsat et Cram

### Carsat ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)  
14, rue Adolphe-Seyboth  
CS 10392  
67010 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 14 33 00  
fax 03 88 23 54 13  
[prevention.documentation@carsat-am.fr](mailto:prevention.documentation@carsat-am.fr)  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### (57 Moselle)

3, place du Roi-George  
BP 31062  
57036 Metz cedex 1  
tél. 03 87 66 86 22  
fax 03 87 55 98 65  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### (68 Haut-Rhin)

11, avenue De-Lattre-de-Tassigny  
BP 70488  
68018 Colmar cedex  
tél. 03 69 45 10 12  
fax 03 89 21 62 21  
[www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr)

### Carsat AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,  
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,  
64 Pyrénées-Atlantiques)  
80, avenue de la Jallèvre  
33053 Bordeaux cedex  
tél. 05 56 11 64 36  
[documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr)  
[www.carsat-aquitaine.fr](http://www.carsat-aquitaine.fr)

### Carsat AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal,  
43 Haute-Loire,  
63 Puy-de-Dôme)  
Espace Entreprises  
Clermont République  
63036 Clermont-Ferrand cedex 9  
tél. 04 73 42 70 19  
fax 04 73 42 70 15  
[offredoc@carsat-auvergne.fr](mailto:offredoc@carsat-auvergne.fr)  
[www.carsat-auvergne.fr](http://www.carsat-auvergne.fr)

### Carsat BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs,  
39 Jura, 58 Nièvre,  
70 Haute-Saône,  
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,  
90 Territoire de Belfort)  
46, rue Elsa-Triolet  
21044 Dijon cedex  
tél. 03 80 33 13 92  
fax 03 80 33 19 62  
[documentation.prevention@carsat-bfc.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-bfc.fr)  
[www.carsat-bfc.fr](http://www.carsat-bfc.fr)

### Carsat BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,  
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)  
236, rue de Châteaugiron  
35030 Rennes cedex 09  
tél. 02 99 26 74 63  
fax 02 99 26 70 48  
[drp.cdi@carsat-bretagne.fr](mailto:drp.cdi@carsat-bretagne.fr)  
[www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

### Carsat CENTRE - VAL DE LOIRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,  
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)  
36, rue Xaintrailles  
CS44406  
45044 Orléans cedex 1  
tél. 02 38 79 70 21  
[prev@carsat-centre.fr](mailto:prev@carsat-centre.fr)  
[www.carsat-cvl.fr](http://www.carsat-cvl.fr)

### Carsat CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,  
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,  
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)  
37, avenue du Président-René-Coty  
87048 Limoges cedex  
tél. 05 55 45 39 04  
fax 05 55 45 71 45  
[cirp@carsat-centreouest.fr](mailto:cirp@carsat-centreouest.fr)  
[www.carsat-centreouest.fr](http://www.carsat-centreouest.fr)

### Cram ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,  
78 Yvelines, 91 Essonne,  
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,  
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)  
17-19, place de l'Argonne  
75019 Paris  
tél. 01 40 05 32 64  
fax 01 40 05 38 84  
[demande.doc.inrs@cramif.cnamts.fr](mailto:demande.doc.inrs@cramif.cnamts.fr)  
[www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

### Carsat LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,  
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)  
29, cours Gambetta  
34068 Montpellier cedex 2  
tél. 04 67 12 95 55  
fax 04 67 12 95 56  
[prevdoc@carsat-lr.fr](mailto:prevdoc@carsat-lr.fr)  
[www.carsat-lr.fr](http://www.carsat-lr.fr)

### Carsat MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,  
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,  
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)  
2, rue Georges-Vivent  
31065 Toulouse cedex 9  
tél. 36 79  
fax 05 62 14 88 24  
[doc.prev@carsat-mp.fr](mailto:doc.prev@carsat-mp.fr)  
[www.carsat-mp.fr](http://www.carsat-mp.fr)

### Carsat NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,  
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,  
55 Meuse, 88 Vosges)  
81 à 85, rue de Metz  
54073 Nancy cedex  
tél. 03 83 34 49 02  
fax 03 83 34 48 70  
[documentation.prevention@carsat-nordest.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-nordest.fr)  
[www.carsat-nordest.fr](http://www.carsat-nordest.fr)

### Carsat NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,  
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)  
11, allée Vauban  
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex  
tél. 03 20 05 60 28  
fax 03 20 05 79 30  
[bedprevention@carsat-nordpicardie.fr](mailto:bedprevention@carsat-nordpicardie.fr)  
[www.carsat-nordpicardie.fr](http://www.carsat-nordpicardie.fr)

### Carsat NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,  
61 Orne, 76 Seine-Maritime)  
Avenue du Grand-Cours  
76028 Rouen cedex  
tél. 02 35 03 58 22  
fax 02 35 03 60 76  
[prevention@carsat-normandie.fr](mailto:prevention@carsat-normandie.fr)  
[www.carsat-normandie.fr](http://www.carsat-normandie.fr)

### Carsat PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,  
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)  
2, place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
tél. 02 51 72 84 08  
fax 02 51 82 31 62  
[documentation.rp@carsat-pl.fr](mailto:documentation.rp@carsat-pl.fr)  
[www.carsat-pl.fr](http://www.carsat-pl.fr)

### Carsat RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,  
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,  
74 Haute-Savoie)  
26, rue d'Aubigny  
69436 Lyon cedex 3  
tél. 04 72 91 97 92  
fax 04 72 91 98 55  
[preventionrp@carsat-ra.fr](mailto:preventionrp@carsat-ra.fr)  
[www.carsat-ra.fr](http://www.carsat-ra.fr)

### Carsat SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,  
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,  
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse-du-Sud,  
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)  
35, rue George  
13386 Marseille cedex 20  
tél. 04 91 85 85 36  
fax 04 91 85 75 66  
[documentation.prevention@carsat-suest.fr](mailto:documentation.prevention@carsat-suest.fr)  
[www.carsat-suest.fr](http://www.carsat-suest.fr)

## Services Prévention des CGSS

### CGSS GUADELOUPE

Espace Amédée Fengarol, bâti. H  
Parc d'activités La Providence, ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes  
tél. 05 90 21 46 00 – fax 05 90 21 46 13  
[riskesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr](mailto:riskesprofessionnels@cgss-guadeloupe.fr)  
[www.cgss-guadeloupe.fr](http://www.cgss-guadeloupe.fr)

### CGSS GUYANE

Direction des risques professionnels  
CS 37015, 97307 Cayenne cedex  
tél. 05 94 29 83 04 – fax 05 94 29 83 01  
[prevention-rp@cgss-guyane.fr](mailto:prevention-rp@cgss-guyane.fr)

### CGSS LA RÉUNION

4, boulevard Doret, CS 53001  
97741 Saint-Denis cedex 9  
tél. 02 62 90 47 00 – fax 02 62 90 47 01  
[prevention@cgss.re](mailto:prevention@cgss.re)  
[www.cgss-reunion.fr](http://www.cgss-reunion.fr)

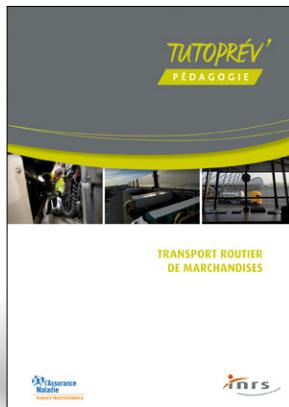
### CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes,  
97210 Le Lamentin cedex 2  
tél. 05 96 66 51 31 et 05 96 66 76 19 – fax 05 96 51 81 54  
[documentation.atmp@cgss-martinique.fr](mailto:documentation.atmp@cgss-martinique.fr)  
[www.cgss-martinique.fr](http://www.cgss-martinique.fr)

« TutoPrév' accueil Transport routier de marchandises » fait partie d'une collection intitulée « TutoPrév' », centrée sur une approche des risques professionnels par les situations de travail. Cette collection est déclinée par secteur d'activité ou par métier.

Un outil complète « TutoPrév' accueil Transport routier de marchandises » :

« TutoPrév' pédagogie Transport routier de marchandises » est destiné à accompagner la formation des jeunes qui préparent des baccalauréats professionnels en lycée professionnel ou en CFA (Centre de formation d'apprentis). Ce document, à vocation pédagogique, comprend des rappels méthodologiques des principales notions apprises en cours, la présentation des principaux risques du secteur d'activité ou du métier, une bibliographie... Il comporte également un support d'observation présenté sous forme de questionnaires. L'objectif est de guider l'apprenant dans le repérage des dangers liés aux situations de travail et dans sa proposition de mesures de prévention des risques professionnels.



Avec la participation de :

- > la CNAM
- > la Carsat Bourgogne Franche-Comté
- > la Carsat Centre Val-de-Loire
- > la Cram Île-de-France
- > l'académie de Caen (Éducation nationale)
- > l'AFT
- > l'OPCA-TS
- > la FNTR
- > l'OTRE



Institut national de recherche et de sécurité  
pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles  
65, boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris • Tél. 01 40 44 30 00 • info@inrs.fr

#### Édition INRS ED 4461

2<sup>e</sup> édition • novembre 2018 • 3 000 ex. • ISBN 978-2-7389-2419-3

L'INRS est financé par la Sécurité sociale - Assurance maladie / Risques professionnels

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[YouTube](#)

